

REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA LIGUE

140 AVENUE DE L'EUROPE

82000 MONTAUBAN

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 02 - Aménagement intérieur

II.1 Préambule

L'entreprise devra se rendre sur place, durant la période de consultation, afin de prendre connaissance des supports existants et des contraintes éventuelles du site. L'entreprise devra prendre connaissance des lieux des travaux et devra faire part de ses remarques durant la période de l'offre.

Les produits mis en œuvre devront respecter les normes PMR, sécurité incendie ERP et les règles professionnelles.

Un diagnostic structure a été réalisé et a fait apparaître la non-conformité des cloisons et parois vis-à-vis de l'usage ERP. Les travaux concernent :

- Le doublage de toutes les façades
- Le doublage des cloisons existantes conservées
- La dépose et la création de nouvelles cloisons de bureaux
- Le remplacement des isolants et plafonds
- La création d'ouvertures

II.2 Travaux préliminaires

2.2.1 Installation de chantier

Les compteurs chantier eau et électricité seront mis en œuvre par les lots techniques. L'entreprise titulaire du présent lot devra la gestion du compte pro rata, en coordination avec une entreprise de lot technique.

L'entreprise titulaire du présent devra mettre en place l'installation de chantier : table et chaises pour réunion, vestiaire et installation pour le personnel, mise à disposition d'un sanitaire pour le personnel.

Les dépenses d'eau et d'électricité seront imputées au compte inter entreprises.

2.2.2 Plans d'exécution

L'entreprise devra la réalisation des études et plans d'exécution. Ces études devront être transmises à la maîtrise d'œuvre pour VISA.

Les plans d'exécution feront apparaître :

- La nature des cloisons et des doublages
- Les fiches techniques des produits mis en œuvre
- Les dimensions des ouvrages et spécificités techniques

2.2.3 Plans de recollement

En fin de chantier, l'entreprise devra remettre en deux exemplaires (papier + CD) les Dossiers des ouvrages exécutés.

Le dossier comprend :

- Les plans des ouvrages réalisés (nature des revêtements, cotes en trois dimensions).
- Les fiches techniques des produits mis en œuvre, références de teintes éventuelles...

II.3 Déposes

II.3.1 Cloisons

Suite à la réalisation d'un diagnostic par l'APAVE, il apparaît que la composition des cloisons et doublages en contact avec les locaux accessibles au public ne répond pas à la norme sécurité incendie. Il est donc prévu la dépose des cloisons concernées, et le doublage des parties conservées.

L'entreprise devra réaliser la dépose soignée et l'évacuation en décharge agréée:

- des cloisons intérieures supprimées
- des portes insérées dans ces cloisons

Localisation :

selon plan Etat des lieux / démolitions

II.3.2 Châssis

Une porte issue de secours sera créée en remplacement d'une fenêtre dans le bureau 3. L'entreprise devra la dépose soignée de la fenêtre concernée.

Localisation :

selon plan Etat des lieux / démolitions, fenêtre du bureau 3

II.3.3 Plafonds

L'entreprise devra la dépose de l'ensemble des plafonds du bâtiment. La prestation comprend également la dépose de l'isolant en sous face de la toiture, l'évacuation et l'empport en déchetterie de tous les produits issus de la démolition.

Localisation :

Plafonds dans l'ensemble des locaux

II.3.4 Portes

L'entreprise devra la dépose des portes de WC intérieures abimées, en vue de leur remplacement.

Localisation :

Portes des WC intérieurs publics

II.3.5 Revêtement de sol PVC

L'entreprise devra la dépose soignée du revêtement de sol PVC sur l'ensemble des locaux.

Localisation :

Ensemble des locaux

II.3.6 Plancher

L'entreprise devra la dépose du plancher bois (panneau OSB 25mm) sur 1 m de largeur en périphérie de toutes les façades.

Localisation :

Ensemble des locaux, le long de toutes les façades extérieures

L'entreprise donnera également un prix de dépose complémentaire au m2, dans le cas où des panneaux bois nécessiterait des déposes supplémentaires.

II.3.7 Banques d'accueil

L'entreprise devra la dépose des deux banques d'accueil existantes en stratifié.

II.3 Création d'ouvertures

III.3.1 Création d'une porte

Il sera créé entre la salle de réunion n°2 et les locaux de la ligue, une porte de communication entre les deux locaux. L'entreprise devra la découpe soignée des panneaux, pour création d'un passage, après vérification des éventuels réseaux existants. La prestation comprend l'évacuation des déchets.

Localisation :

Porte à créer entre la salle de réunion n°2 et le bureau n°3 de la ligue

III.3.1 Création d'une issue de secours

Il sera créé à l'emplacement de fenêtre supprimée, une porte issue de secours, de même nature que l'existant et adaptée à la structure des façades modulaires.

Cette porte sera équipée d'une barre anti panique, d'une poignée blanche coté extérieur, d'un cylindre européen.

Localisation :

Porte issue de secours depuis la salle de réunion n°2, dimension totale 172 x 215, dont porte permettant un passage minimum de 90 cm.

II.4 Doublage

II.4.1 Doublage périphérique isolant

Suite au diagnostic structure réalisé par APAVE, il apparait que l'isolant en façade est composé de polyuréthane et non conforme pour un usage des locaux en ERP. Par ailleurs, l'épaisseur d'isolant en façade est mince.

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose, le long des façades existantes, d'une contre cloison et d'un isolant en laine de roche, permettant de répondre à la norme ERP.

Avant mise en œuvre de la contre cloison, il sera réalisé un joint d'étanchéité en pied de façade existante.

Le doublage sera composé comme suit :

- Ossature Optima
- Isolant GR32 épaisseur 60mm R = 1,85

- Adaptateurs sur ossature
- Plaque de finition de type placo revêtu, de type clipper, de même nature que les cloisons à créer. Des couvre joints verticaux seront mis en œuvre entre panneaux.

Les PV seront soumis au bureau de contrôle pour validation. Ils doivent être adaptés à un usage réglementaire ERP.

Les finitions seront comprises dans la prestation, couvre joints verticaux et joints de finition en partie basse de la cloison, de même nature que sur le reste des cloisons..

II.4.2 Doublage coupe feu Ei60

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose, autour du local informatique, d'un doublage coupe feu 1h. Le doublage sera de type contre cloison Pregymetal sur montants, 2 plaques BA15 FLAM , avec incorporation de laine de verre. La composition de la paroi et la mise en œuvre devront être conformes au PV et aux recommandations du fabricant.

Le doublage sera composé comme suit :

- Ossature pregymetal M48-50 entraxe 40 ou 60, selon fiche technique du fabricant
- Isolant laine de verre 45
- Deux plaques de Pregyflam BA 15
- Finition peinture (joints, préparation, ponçage, impression + 2 couches de peinture)

Les finitions seront comprises dans la prestation, couvre joints verticaux et joints de finition en partie basse de la cloison.

Localisation :

Doublage dans bureau 4, le long du local archives et local informatique

II.5 Cloisons

II.5.1 Cloisons intérieures opaques

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose de cloisons intérieures modulaires, de type Clipper, i-nov parements pleins ou équivalent. Les cloisons devront répondre aux normes des ERP et aux normes acoustiques des bureaux.

Les cloisons seront composées comme suit :

- Ossature en aluminium
- Panneau plâtre revetu decor EKO metallic Nacre sur ossature blanche RAL 910, a couvre joints verticaux apparents.
- Isolant laine de verre incorporé dans la cloison (55 mm)
- Affaiblissement acoustique de la cloison 40 dB

Les finitions seront comprises dans la prestation y compris joint de finition en partie basse de la cloison.

Localisation :

Ensemble des cloisons créées, selon plan Projet

II.5.2 Cloisons intérieures CF 1h

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose d'une cloison Coupe feu 1H, Fourniture et pose d'une cloison de distribution non porteuse de type

PRÉGYMÉTAL D98/62, de chez Siniat ou techniquement équivalent, composée de 2 plaques de plâtre PREGYPLAC BA18 vissées sur une ossature métallique PRÉGYMÉTAL M62 en acier galvanisé avec incorporation de laine minérale de 60mm.

La pose devra être réalisée conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, avis technique, procès-verbaux d'essais, prescriptions Siniat et spécifications du marché.

Les cloisons seront composées comme suit :

- Epaisseur : 98 mm
- Parement 1 : 1 PREGYPLAC BA18
- Parement 2 : 1 PREGYPLAC BA18
- Laine minérale : laine de verre épaisseur 60mm
- Hauteur : 3m60 à 5m10
- Résistance au feu : E.I. 60
- Indice d'affaiblissement acoustique : $R_w+C = 45$ dB
- Niveau de dureté : plaques classées I (HD) suivant la norme NF EN 520 Finition : traitement des joints, angles, cueillies par bande pour joints et enduit PRÉGYLYS suivant procédé Siniat
- Ponçage, préparation du support
- application d'une impression et deux couches de peinture

Les finitions seront comprises dans la prestation y compris joint de finition en partie basse de la cloison.

Localisation :

Cloisons du local informatique donnant sur le couloir.

11.5.3 Cloisons vitrées

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose de cloisons intérieures modulaires, de type Clippers, i-7 vitré, cloisons parements vitrés à couvres joints apparents. Les cloisons devront répondre aux normes des ERP et aux normes acoustiques des bureaux.

Les cloisons seront composées comme suit :

- Ossature en aluminium
- Verre feuilleté double vitrage
- Un système de vitrophanie sera mise en place pour opacifier la partie basse de la cloisons (alternance de bandes jusqu'à 1m de haut)
- Attestation CERF.F
- Affaiblissement acoustique de la cloison 40 dB
- L'ossature sera de même teinte que les ossatures des cloisons opaques RAL 910

Les finitions seront comprises dans la prestation y compris joint de finition en partie basse de la cloison.

Localisation :

Ensemble des cloisons vitrées créées :

- bureau 1 coté accueil
- bureau 2 coté accueil
- bureaux 4 et 5 donnant sur circulation

II.5.4 Portes intérieures

II.5.4.1 Portes 93 x 204 pleines

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose de de portes de dimension 93 x 204, adaptées aux cloisons modulaires mises en œuvre ou doublées. Les portes auront une finition blanche, poignées de type bezault inox. Affaiblissement acoustique 28dB.

Localisation :

- WC salle de réunion 2
- Bureau 2 sur salle de réunion
- Bureau 3
- WC 1 et 2 donnant sur accueil
- Salle de repos
- Bureau psycho-socio
- WC donnant sur dégagement
- Bureau donnant sur salle de réunion 1
- Couloir vers salle de réunion.

II.5.4.2 Portes 93 x 204 CF 1/2h

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose de de portes de dimension 93 x 204, adaptées aux cloisons modulaires mises en œuvre ou doublées. La porte sera CF 1/2h, équipée d'un ferme porte. Les portes auront une finition blanche, poignées de type bezault inox.

Localisation :

- Local informatique

II.5.4.3 Portes vitrées 93 x 240

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose de de portes de dimension 93 x 240, adaptées aux cloisons modulaires mises en œuvre ou doublées. Les portes seront des portes vitrées, incorporées dans les cloisons, toute hauteur jusqu'au plafond. Deux bandes de vitrophanies, posées à 1,10 et 1,60 seront comprises dans la prestation afin de répondre à la norme PMR.

Localisation :

- Bureau accueil 1
- Bureau 4
- Bureau 5

II.5.4.4 Accessoires

L'entreprise titulaire du présent lot devra l'équipement des portes.

Sur les portes des WC (4) seront mis en place une poignée de tirage intérieure, de type HEWI inox, ainsi que trois pictogrammes en inox : WC et logo PMR/ H/ F.

Sur les portes des bureaux seront prévues des plaques gravées, indiquant l'intitulé du local.

Localisation :

- WC
- Bureaux

II.6 Plafonds

II.6.1 Isolation en plafond

Après dépose et évacuation des isolants existants, l'entreprise devra la fourniture et la pose d'isolant de type ISOVER laine de verre en plafond de tout le bâtiment.

Laine de verre revetue kraft
Epaisseur 200 mm
Résistance thermique R = 5

Localisation :

Ensemble des locaux

II.6.2 Plafond luxalon lames perforées

Avant remise de son offre, l'entreprise devra s'assurer sur site de la faisabilité technique de la mise en œuvre des plafonds, en fonction de la structure. Elle devra faire part de ses remarques au moment de l'offre.

L'entreprise devra la fourniture et la pose de plafonds acoustiques dans l'ensemble des locaux (hors archives et informatique).

Plafonds de type luxalon, 300C/L sur porteur. En rive des plafonds seront mis en œuvre des cornières de rive de type W. Les lames seront perforées à raison de \varnothing 1,5 mm. Les lames seront dotées d'un tissu noir acoustique non tissé de 0,2 mm d'épaisseur sur toute la surface et d'un coussinet de laine minérale de 25 mm et de densité 16kg/m³.

Au droit du puits de jour, l'entreprise devra réaliser un habillage en retombée.

Localisation :

Selon plan projet, dans tous les locaux hors WC.

II.6.3 Plafond luxalon lames lisses

Avant remise de son offre, l'entreprise devra s'assurer sur site de la faisabilité technique de la mise en œuvre des plafonds, en fonction de la structure. Elle devra faire part de ses remarques au moment de l'offre.

L'entreprise devra la fourniture et la pose de plafonds acoustiques dans l'ensemble des locaux (hors archives et informatique).

Plafonds de type luxalon, 300C/L sur porteur. En rive des plafonds seront mis en œuvre des cornières de rive de type W.

Localisation :

Selon plan projet, dans les locaux WC.

II.6.4 Plafond extérieur lames lisses

Le plafond existant au niveau du auvent est incomplet. L'entreprise devra la fourniture et la pose d'une lame complémentaire, de même nature que l'existant, pour compléter le plafond existant conservé.

Localisation :

Selon plan EDL et projet, au niveau du auvent.

II.6.5 Caisson réseau VMC

Un caisson pour habillage du réseau VMC sera prévu le long de la cloison dans la salle de pause et du bureau psycho socio afin d'intégrer le réseau VMC.

Habillage en plaque de placo revetu, de même teinte que les cloisons créées par ailleurs.

Localisation :

Selon plan VMC, habillage caisson VMC entre bureau psycho jusqu'au bureau 2.

II.7 Panneaux de sol

II.7.1 Remplacement des panneaux

L'entreprise devra la fourniture et la pose de nouveaux panneaux en sol, de même nature que l'existant (CTBH 25mm d'épaisseur). L'entreprise devra veiller à une parfaite jonction avec les panneaux existants. Les panneaux devront être posés d'aplomb et un joint entre les panneaux raccordés devra être réalisé.

Le support devant accueillir un revêtement de sol PVC devra être parfaitement traité.

Localisation :

Sur une largeur de 1 m en périphérie de toutes les façades

Au droit du sondage réalisé dans le bureau 5

II.7.2 Prix au m2 pour remplacement de panneaux

L'entreprise devra indiquer dans le cadre de son offre un prix au mètre carré pour remplacement de panneaux de sol (dépose et remplacement à l'identique).

II.8 Travaux divers

II.8.1 Traitement des points de rouille

L'entreprise devra le traitement des points de rouille ponctuel au niveau de la structure, des lisses. Le traitement de rouille sera réalisé par un produit d'appret UPB. L'entreprise devra respecter les préconisations du fabricant, notamment pour la préparation du support.

II.8.2 Habillage des poteaux dans espace détente + contre les doublages dans les bureaux et salle de réunion

Suite à la dépose des cloisons existantes, les éléments d'ossatures peuvent se retrouver apparents. Il sera prévu par l'entreprise l'habillage de ces poteaux, par un habillage laqué métalliques, teinte RAL au choix de l'architecte.

Localisation :

Poteaux périphériques salle de réunion 2, bureau 2, accueil, espace détente.

II.8.3 Traitement du pied de façade

Ainsi que noté sur le diagnostic structure, la lisse basse métallique en pied de façade, soumises aux intempéries, présente des taches de rouilles.

Il sera prévu au présent lot, le traitement du pied de façade.

La prestation comprend :

- Le dégarnissage soigné du joint en pied de façade
- Le traitement anti rouille de la lisse, au moyen de l'application d'un apprêt de type UPB de chez astral, en deux couches, après préparation du support
- La mise en œuvre d'un solin de protection, en recouvrement de la lisse, et formant goutte d'eau. Le solin devra être en alu laqué, teinte RAL au choix de l'architecte. Un joint complémentaire d'étanchéité sera réalisé entre le solin et la façade.

Localisation :

Lisse basse extérieure en périphérie de tout le bâtiment.

II.8.4 Vitrophanie sur portes vitrées

Il sera mis en œuvre sur les parties vitrées toute hauteur, des bandes de vitrophanie (teinte au choix de l'architecte », formant repère visuel. Les bandes de vitrophanie devront être conformes à la réglementation PMR : deux bandes de 10 cm à une hauteur de 1,10 et 1,60m.

Localisation :

Châssis vitrés et Portes vitrées du hall

Portes d'évacuations vitrées (salles de réunion 1 et 2)

II.8.5 Stores sas

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose de stores à lames intérieures au niveau du hall.

Fourniture et pose de stores vénitiens de type LUXAFLEX ou équivalent :

Lames de 25mm légèrement incurvées en aluminium micro perforé

Espacement entre lames de 20mm

Cordon de liaison entre lame ainsi que pour fermeture du store

Réglette translucide pour orientation des lames

Lame finale

Couleur au choix de l'architecte

Localisation :

Chassis vitré Attente Hall (2)

Parties vitrées fixes de part et d'autre de l'entrée (1)

II.8.6 Stores extérieurs existants

L'entreprise titulaire du présent lot devra la révision des stores existants et la remise en état de ceux défectueux. Elle devra proposer le remplacement des manœuvres existantes par un système de manœuvre par tige plutôt que par cordon, si l'adaptation est possible.

Localisation :

Ensemble des menuiseries existantes

II.8.7 Panneau SPM au dessus du meuble évier

Au droit du meuble évier créé dans le bureau psycho socio, l'entreprise devra la fourniture et la pose d'une crédence de type SPM. La colle devra être adaptée à la nature de cloison. Teinte au choix de l'architecte

En PVC rigide, classé M1 et coloré dans la masse - Surface légèrement grainée -
Panneaux de Longueur 3m, largeur 1,30m, épaisseur 2mm - Exempt de métaux lourds
et stabilisation thermique au calcium-zinc - Couleur au choix de l'architecte dans
toute la gamme du fabricant - Fixation par collage suivant les prescriptions du
fabricant - Cordons de soudure aux couleurs coordonnées aux panneaux

Localisation :

Au dessus du meuble évier posé dans le bureau psycho socio, sur une hauteur de
60cm et sur la largeur du meuble

II.8.8 Plaque signalétique à l'entrée

Au niveau de l'entrée, en façade extérieure, l'entreprise devra la fourniture et la pose
d'une plaque de signalétique de 30 x 40 cm.

Les indications suivantes devront apparaître :

Ligue contre le Cancer
Horaires d'ouverture
Numero de telephone
mail

La plaque devra être de finition alu laquée, aux teintes de la ligue (à définir avec le
maître d'ouvrage), inscription gravée. Elle devra répondre aux normes PMR.